



COURSE DE PIROGUES 2026 - VILLE DE MAMOUZOU

DÉCHARGE

DECLARATION DU PARTICIPANT ADULTE (Doc inscription N°2 adultes)

La ville de Mamoudzou organise "LA COURSE DE PIROGUES 2026 - VILLE DE MAMOUZOU", le dimanche 4 octobre 2026.

Infos pratiques : >> 4 catégories au départ : catégorie jeunes, catégorie femmes, catégorie mixte et catégorie entreprises.

//>> Week-end du 3 octobre 2026 : Samedi 3 octobre 2026 entraînement proposé par la ville au Quai COLAS de 13h30 à 17h / Dimanche 4 octobre 2026, compétition : dès 8h : départ de la catégorie jeunes (de 14 à 17 ans) – 9h : départ de la catégorie femmes – 10h : départ de la catégorie mixte – 11h30 départ de la catégorie entreprises. //>> Inscription en ligne obligatoire et ouverte seulement aux personnes de plus de 18 ans pour les catégories femmes, mixtes et entreprises, pour la catégorie jeunes, il faut être âgée entre 14 et 17 ans. **L'inscription est gratuite pour la catégorie jeunes, 15 € pour les équipages de la catégorie femmes, 60 € pour les équipages de la catégorie mixtes, 120 € pour les équipages de la catégorie entreprises.** //>> Pour cette année 2026, les équipes représenteront un pays qualifié pour la Coupe du Monde de Football 2026 ✓ / Mais les joueurs ne sont pas obligés d'en être originaires ✓ La course se déroulera sous un format festif. La Ville par tirage au sort désignera le pays que représentera chaque équipe. Cette représentation est symbolique et ne repose sur aucun critère de nationalité, d'origine ou de résidence.

Les documents d'inscription n°1, n°2 adultes, n°3 adultes/jeunes et n°5 jeunes dûment complétés doivent être téléchargés depuis le site officiel de la Ville de Mdz, puis déposés à la Direction de l'Excellence Sportive et de la Vie Associative (Place Zakia Madi). DATE LIMITE d'inscription, Lundi 28 septembre 2026 avant midi.

Le dossier devra obligatoirement être remis en main propre à la Direction des Sports de la Ville avant la date limite, contre récépissé et cachet.

À défaut, il pourra être scanné et transmis avant la date limite par courrier électronique à l'adresse suivante : tostao@mamoudzou.yt

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la ville de Mamoudzou (Boulevard Halidi Sélémani BP 01 97600 MAMOUZOU) pour votre inscription à l'événement « La Course de Pirogues 2026-Ville de Mamoudzou ». La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Direction de l'Excellence Sportive et Vie Associative (DESV). Les données sont conservées pour une durée de 3 mois.

Conformément aux dispositions prévues par le RGPD et la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ;

Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; cette demande peut être effectuée :

• En contactant directement la Déléguée à la protection des données de la ville de Mamoudzou à l'adresse suivante :

dpo@mamoudzou.yt ou par téléphone au 02 69 66 50 10.

• En vous rendant sur le site internet de la Ville de Mamoudzou dans l'onglet « gestion de vos droits ».

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je soussigné(e) né(e) le à

J'ATTESTE

- avoir pris connaissance, compris et accepté en totalité le règlement unique de la Course de Pirogues 2026 Ville de Mamoudzou;
- être conscient des difficultés des parcours ainsi que des risques pour la sécurité personnelle liés à la course en mer;
- être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et être bien physiquement.

JE SUIS CONSCIENT ET ACCEPTE

1. de courir uniquement sur le parcours balisé par l'organisation ;
2. le risque de blessures éventuelles. En signant la présente déclaration, je reconnais avoir été informé(e) des risques liés à la pratique de cette épreuve et m'engage à respecter les consignes de sécurité et le règlement de la course. Aucune modification, adjonction et/ou annulation au présent document n'est admise. La signature de ce formulaire est une condition essentielle aux fins de ma participation à la course ;
3. La responsabilité des affaires personnelles du participant n'est pas à la charge de l'organisateur ;
4. de communiquer sans délai à l'organisation tout problème de santé pouvant empêcher et/ou rendre difficile et/ou dangereuse ma participation à la course ;
5. de me présenter, à l'heure fixée par l'organisation, au point de rencontre des athlètes par mes propres moyens en assumant toute responsabilité pendant le trajet d'aller et de retour ;
6. d'autoriser le personnel sanitaire à me fournir les premiers secours en cas de blessure survenue pendant la course, même en état d'inconscience et de non-possession de mes facultés mentales ;
7. de ne pas consommer d'alcool ni utiliser de produits dopants avant ou pendant l'épreuve. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion ou la disqualification du participant, conformément au règlement de la course ;
8. tout contrôle effectuer le long du parcours de la compétition par le personnel préposé à cet effet ainsi que toute décision prise par ledit personnel en cas de violation du règlement et des engagements assumés par la signature de la présente déclaration ou bien en cas de suspension ou interruption de l'épreuve pour des raisons de force majeure ;
9. être responsable des informations que je communique à l'organisation et signaler toute information importante pouvant avoir une incidence sur ma participation à l'épreuve ;

10. de participer aux courses tout en respectant les conditions susmentionnées, le Règlement et les dispositions de chaque organisation, du comité organisateur et des tiers désignés à cet effet.

JE DÉCLARE

Par la signature du présent formulaire

1. avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire et facultatif que peut ramener le participant et qui ne sera pas fourni par les organisateurs :

OBLIGATOIRE :	FACULTATIF :
• gourde d'eau ;	• gants ; • téléphone portable ; • lunettes de soleil ; • balise de détresse ; • fusée éclairante.

La Ville quant à elle fournira la pirogue, les pagaies, le gilet de sauvetage et le dossard.

2. accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'une seule pièce du matériel obligatoire peut entraîner ma disqualification et je reconnais que l'absence d'un équipement obligatoire peut entraîner ma disqualification, conformément au règlement de la course ;

3. m'engager à prêter secours à un autre concurrent en détresse et à signaler immédiatement la situation à l'organisation par téléphone ou au premier poste de contrôle disponible, ou au bateau de secours qui se trouvera le plus proche de mon embarcation ;

4. m'engager sur mon honneur à respecter l'environnement, à ne pas jeter de déchets, à ne pas déranger la faune et endommager la flore ;

5. être responsable des dommages que je pourrais causer à des tiers ou à leurs biens du fait de mon comportement, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Déclaration sur l'honneur Je déclare sur l'honneur :

1. ne pas utiliser de produits dopants ;

2. me conduire de manière conforme à l'esprit sportif vis à vis des autres coureurs, de l'environnement et de tout autre personne, objet ou animal que je rencontrerai le long du parcours et en dehors de celui-ci ;

3. J'autorise l'organisateur à utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre de la course et ce, de manière légale. Je n'autorise cependant pas leur diffusion à des tiers.

AUTORISONS

Les agents ou les prestataires de la Ville de Mamoudzou, située Hôtel de Ville Boulevard Halidi Selemani BP 01 97600 MAMOUDZOU et représentée par Monsieur le Maire de Mamoudzou, M. Ambdilwahedou SOUMAILA, dûment habilité à cet effet,

A L'OCCASION DE

Événement : La Course de Pirogues 2026 Ville de Mamoudzou

Date : Dimanche 4 octobre 2026

Lieu : Baie de Mamoudzou, Quai COLAS

A

- Réaliser des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels j'apparaîtrai,
- Diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local) dans le cadre des projets de la Ville et sur tout support, par tout médias connu ou inconnu à ce jour, et par tout procédé, par télédiffusion (par voie hertzienne, terrestre, numérique ou analogique, câble, satellite, par les moyens de transmissions en ligne tels que les réseaux Internet, téléphonie mobile etc..), par vidéogrammes, en ligne ou hors ligne, et notamment papier, tissus, bois, plastique, informatique, numérique, électronique, magnétique, laser, optique et de manière générale tout support lisible par l'homme directement ou par l'intermédiaire d'une machine ou tous autres supports non encore connus à ce jour, pour toute la durée de l'exploitation.

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux pour un territoire illimité et seulement pendant toute la journée de la manifestation, Village de stands et Course de Pirogues inclus, jusqu'à la clôture de tous les événements liés à cette journée.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

Lu et approuvé

Fait à _____

Date _____

Signature du participant